



Sécurité électrique et réseaux électriques essentiels en établissements de santé (norme CSA Z32-15)

NIVEAU 2 : Formation s'adressant aux personnes ayant certaines connaissances théoriques et des compétences pratiques du sujet traité et désirant les enrichir.

DURÉE : 4 heures

COÛT : 350 \$ plus taxes* (membre de la CMEQ) / 490 \$ plus taxes* (non-membre)

Bénéficiez d'une réduction de 151,30 \$ si vous possédez déjà une norme

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE INCLUS : Cahier de l'étudiant, exemplaire de la norme CSA Z32-15

MATÉRIEL REQUIS : Papier et crayons

**dont 25 \$ pour le matériel pédagogique*

OBJECTIF

À la fin de cette activité de perfectionnement, le participant aura acquis une vue d'ensemble des différentes applications des normes, codes et règlements concernant l'installation et le raccordement de divers équipements électriques dans les établissements de santé. De plus, il sera en mesure de procéder à différents essais conformes aux normes, codes et règlements actuels.

CONTENU DE LA FORMATION

Sécurité électrique associée à la prestation de soins de santé et réseaux électriques essentiels des établissements de soins de santé

- Classification et définition des établissements de santé et des aires de soins
- Explication des articles des sections (24 et 52) du *Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité 2018* se rattachant aux installations électriques dans les établissements de santé

- Explication des articles de la norme CSA Z32-15 *Sécurité en matière d'électricité et réseaux électriques essentiels des établissements de santé* s'appliquant aux installations électriques ainsi que des essais à effectuer
- Relation entre la norme CSA Z32-15 et la norme C282-15 *Alimentation électrique de secours des bâtiments*

Sécurité électrique associée à la prestation de soins de santé et réseaux électriques essentiels des établissements de soins de santé - suite

- Responsabilités des administrateurs des bâtiments de santé, des ingénieurs et des entrepreneurs
- Application du Code et de la norme CSA Z32-15 lors de l'installation et du raccordement des équipements électriques dans les aires de soins
- Application du Code, des normes CSA Z32-15 et CSA Z282-15 lors de l'installation et du raccordement des équipements faisant partie des réseaux électriques essentiels
- Interférences électromagnétiques et compatibilité électromagnétique, y compris les appareils sans fil et RFI
- Principaux essais et vérifications à effectuer
- Certification des travaux et essais